

Une exhortation au repentir

Verset clé : *« Ainsi parle l'Éternel : Pratiquez la justice et l'équité ; délivrez l'opprimé des mains de l'oppresseur ; ne maltraitez pas l'étranger, l'orphelin et la veuve ; n'usez pas de violence, et ne répandez point de sang innocent dans ce lieu. »* (Jérémie 22 : 3)

Texte choisi : Jérémie 22 : 1 à 10.

Dans ce chapitre de la prophétie de Jérémie, l'Éternel l'envoie prêcher dans la maison du roi de Juda aux dirigeants qui précédèrent Sédécias, leur dernier roi. Les sermons que prononça le prophète montrent clairement que le royaume des deux tribus de Juda reçut à la fois une occasion de se repentir de ses pratiques injustes et que cet avertissement juste fut donné dans un délai suffisant avant que Dieu ait prononcé la sentence de la captivité imminente de Juda.

Le texte des Écritures que nous avons choisi aujourd'hui renferme un message destiné à la famille royale pendant le règne de Joachaz, le fils de Josias, le dernier roi juste de Juda. Au verset 2, Jérémie rappelle à Joachaz qu'il est assis sur le trône de David. David était un homme dont le cœur était selon Dieu (Actes 13 : 22), et il fut

aussi un grand exemple de la manière dont un roi devait gouverner. Imiter une telle vie devait certainement permettre de récolter le bénéfice des nombreuses promesses faites à David.

En donnant à Joachaz comme référence un exemple d'un niveau aussi élevé que le roi David, Jérémie lui rappelle quels sont ses devoirs comme cela est mentionné dans le verset clé : « *Pratiquer la justice et l'équité* », cela signifie entre autres payer un salaire à ceux auxquels cela revient, sans faire acception de personne et en l'absence de toute corruption. Refuser à quiconque ce qui est dû pour son travail est un péché. Malheureusement, Joachaz fut coupable d'avoir eu ce comportement injuste, comme nous le lisons plus loin, au verset 13.

Le prophète mentionne également le mauvais traitement de l'étranger, de l'orphelin, et de la veuve par le peuple. Israël, de même que beaucoup d'autres nations à l'entour furent coupables de telles pratiques. Jérémie condamne une telle injustice ; il la déclare contraire au commandement de Dieu de prendre soin des pauvres et des nécessiteux, comme le dit le psalmiste (voir Psaume 82, 3.4). Faire couler le sang innocent est aussi un autre grand mal que hait l'Éternel (Proverbes 6 : 16 et 17). De tels péchés sont encore pires quand ils sont commis par ceux qui sont établis au-dessus du peuple pour sécuriser et protéger leurs vies ainsi que leurs

biens. Joachaz fut coupable de ces actes odieux. (Voir Jérémie 22 : 17).

Quand Moïse délivra à Israël la loi donnée au mont Sinäi tout le peuple dit ensemble : « *Nous ferons tout ce que l'Éternel a dit* » (Exode 19 : 8). La nation d'Israël, d'un point de vue général, ne tint pas cet engagement, que ce soient les dirigeants ou le peuple, la conséquence étant, au final, qu'ils furent chassés du pays.

En Matthieu 23 : 34-39 Jésus évoque cette défaillance, mais il dit également qu'à la fin, le temps viendra aussi quand ils diront : « *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur !* ». Apprenons de l'expérience d'Israël, et, comme l'expriment les paroles de mise an en garde de l'Apôtre Paul en 1 Corinthiens 10:12 : « *Ainsi donc, que celui qui croit être debout prenne garde de tomber !* ». 📖